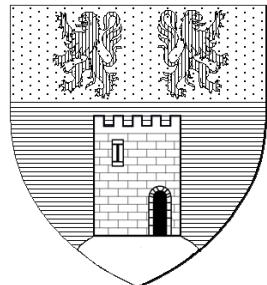


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



## SÉANCE DU VENDREDI 17 JANVIER 2025

Président : **M. MAGNUS Philippe, Maire**

Secrétaire(s) de séance : **Mme MURAT**

Présents : **Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, FEMY Michaël.**

Absents : **MM RIGAT Alex, MICHEL Cédric et RICHAUD Guillaume, excusés.**

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en souhaitant une bonne année de vive voix à l'ensemble des conseillers présents et rappelle de l'ordre du jour.  
Lou MURAT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

### **1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

En l'absence de demande de modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.  
La date fixée pour le repas des Anciens correspondant à la tenue de l'Assemblée Générale du Luminaïre, le repas est fixé au dimanche 16 février 2024. Le dossier est géré par Christine CAPRON et Marie-Line TREMORI.

### **2- INFORMATIONS DIVERSES**

Lors des Vœux et de la Galette des rois, Marie CALMES présentera au public les modalités de restitution de son travail sur l'histoire de Lachau au travers de ses interviews et reportages photographiques.

Établi le : 21/02/2025

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

Les soldes des subventions ont été versées par le Département.  
Le nouveau poêle pour la salle des fêtes a été réceptionné.  
La demande de subvention auprès de la Région pour la réhabilitation du Café PAU a été réceptionnée. Elle devrait être examinée au printemps pour un montant sollicité de 100 000 €.  
La demande de permis de construire pour le hangar photovoltaïque du Gravas a été déposée.  
Suite au décès de Monsieur Michel GIREY, ses filles ont été relancées en vue de la restitution des registres paroissiaux de l'Ancien Régime.  
Le FCTVA pour 2025 devrait s'établir à 10 000 € en fonctionnement et 6 000 € en investissement.

### **3- SITUATION DU BISTROT COMMUNAL**

Nadia a fait part officiellement de son intention de cesser à court terme l'exploitation du bistrot. La transition se fera en accord avec la Commune pour éviter une fermeture prolongée.

Lors des absences de l'exploitant en titre, il est interdit qu'un tiers exploite le bar car les débits de boisson sont réglementés et tout manquement peut être sanctionné.

C'est la raison qui a amené le Maire à fermer temporairement le bar dans l'attente du retour de Nadia.

Dans ces conditions, un repreneur est recherché et toutes les candidatures seront étudiées.

### **4- CAFE PAU : DEMANDE DE DETR**

Malgré les diminutions des aides de l'Etat, une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou de Dotation de Soutien à l'Investissement Local sera déposée sur la plateforme de la préfecture. (délibération n°2025-01)

Sans garantie de résultat, elle viendra en diminution de l'aide du Département mais peut permettre d'obtenir un financement cumulé à hauteur de 80 % qui est le plafond.

### **5- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Les résultats du Compte Administratif 2024 font apparaître :

- En fonctionnement des dépenses de 225 987,98 € pour des recettes de 316 088,98 € soit un excédent de 90 101,02 €
- En investissement des dépenses de 154 249, 43 € pour des recettes de 217 039,21 € soit un excédent de 63 689,78 €.
- Les comptes de clôture du budget annexe du Lotissement sont en cours de calculs par les services fiscaux à Valence et seront intégrés dans le budget Principal 2025.

Bien que le débat d'orientations budgétaires ne soit pas obligatoire pour les petites communes, il facilite la préparation du budget primitif.

Lors de la séance de février, un travail d'actualisation des postes de dépenses en fonctionnement sera fait comme toutes les années pour les ajuster au mieux en fonction du consommé en 2024 et des besoins nouveaux.

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

Concernant les dépenses d'investissement les chantiers principaux portent sur :

- Achèvement des aménagements du terrain Michel
- Achèvement de la reconstruction de l'Ecurie SARLIN
- Lancement de la réhabilitation du Café PAU
- Remise en état de la voirie

## **6- EAU ET ASSAINISSEMENT : DROITS DE BRANCHEMENT**

A l'heure actuelle le droit fixe de branchement est fixé à 500 € pour l'eau et à 500 € pour l'assainissement. Ces droits s'appliquent à tout branchement nouveau ou à toute remise en service après une demande du propriétaire de suspension de son abonnement même si la remise en service ne nécessite pas de travaux particuliers. Ces droits permettent de financer les travaux sur l'ensemble du réseau en complément de la facturation de l'eau.

A l'analyse, il apparaît que dans certaines situations le droit fixe ne couvre qu'une partie des frais engagés par la Commune.

Aussi le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter les droits fixes à 750 € pour l'eau et à 750 € pour l'assainissement. Dans les cas où le montant des travaux de raccordement dépasse les 750 €, le propriétaire se verra facturer le coût réel après l'accord express et écrit de celui-ci. (délibération n°2025-02)

## **7- HANGAR COMMUNAL : EXAMEN DU PROJET DE CONVENTION**

Le projet de promesse de bail emphytéotique rédigé par Technique Solaire a été transmis à l'ensemble des conseillers pour examen.

Pour laisser à chacun le temps de l'examiner en détail, ce point est reporté à la prochaine séance.

## **8- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

**Communauté de commune** : les travaux portent sur le projet de territoire et sur un réexamen des compétences.

**Voirie** : Suite au signalement d'un phénomène de résurgence d'eau sur le chemin desservant la maison de Madame DONTAINE qui rend très difficile l'accès en période de gel, Yves a rencontré sur place Michel DONTAINE et Pierre TRUCHET propriétaire des terrains mitoyens. La solution proposée par Pierre TRUCHET est retenue. Les travaux préconisés seront effectués.

Les habitants et exploitants utilisant les chemins du quartier du Château relancent la commune pour le lancement des travaux au printemps.

**Chantiers** : les travaux de reconstruction de l'Ecurie SARLIN s'intensifient. Une réunion avec l'ensemble des corps de métiers intervenant en second œuvre sera programmée avant la fin janvier afin de coordonner les opérations et de définir un calendrier prévisionnel.

Jérôme BERNARD sera relancé pour l'achèvement du terrain MICHEL.

**Ancienne Ecole** : Stéphane MOUCHERE est mandaté pour procéder à la réparation de la porte de l'appartement de Christiane ROUX.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

**Mairie** : Le mécanisme et la chasse d'eau des toilettes sera remplacé.

**Signalétique d'Information Locale** : la CCSB sera relancée.

### **9- QUESTIONS DIVERSES**

**ONF** : Monsieur MANCIP a transmis des propositions de travaux. Une réunion est programmée le 14 février à 14 H 00

**Agence Postale Communale** : le contrat de travail de Katia expire en février. Le responsable du secteur prendra contact avec le Maire pour définir les conditions.  
(délibération n°2025-03)

**Régularisation du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** : une décision modificative portant sur 493 € est adoptée pour procéder au versement supplémentaire du FPIC 2024, s'agissant d'une dépense imprévue.

**Association des Maires Ruraux** : l'adhésion est renouvelée car elle permet de bénéficier d'une réduction sur l'abonnement PanneauPocket.

**Labellisation « Village de caractère »** : Yves a participé à une réunion d'information qui s'est tenue à Vinsobres sur les « villages de caractère ». Il apparaît que la réglementation est très restrictive et interdit l'installation de nombreux équipements et notamment les panneaux photovoltaïques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 19H45.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet